

Echéance du délai d'option pour la titularisation

DECLARATION DU BUREAU NATIONAL

Dans quelques semaines, le délai imparti aux personnels des organismes publics de Recherche pour opter pour le nouveau statut de titulaire, arrive à expiration.

Or, à ce jour, le régime des primes n'est toujours pas connu et aucune garantie n'a été donnée par le Gouvernement sur la question essentielle de leur indexation sur les traitements. De plus, en l'état actuel de ce que nous connaissons des propositions du Ministère de la Recherche et de la Technologie, rien n'a été fait pour mettre un terme aux discriminations à l'égard des personnels administratifs.

Inquiets, quant à l'avenir d'une partie importante de leur rémunération, de nombreux agents ont répondu à l'appel du SNTRS-CGT de différer leur réponse.

Nombreux aussi ont été ceux qui ont participé ces derniers mois aux multiples initiatives qui se sont développées dans les laboratoires et les services, ainsi qu'aux actions unitaires des 21 Mars et 13 Juin, notamment. Toutes ces initiatives, dans lesquelles le SNTRS-CGT a pris une part active avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN, ont conduit le 14 Juin dernier le Ministre de la Recherche et de la Technologie à s'engager à informer chaque agent des E.P.S.T. des décisions prises par le Premier Ministre, avant la fin du délai d'option de 6 mois.

Ce résultat, bien que très partiel témoigne que sans l'action massive et unie des personnels, aucune des questions importantes qui restent en suspend (titularisation des mi-temps, résorption des déclassements, intégration de tous les 2B et 2D dans le corps des Assistants-Ingénieurs...) ne pourront être réglés au mieux de leurs intérêts.

C'EST DANS CETTE SITUATION PLEINE D'INCERTITUDE, DONT LE
GOUVERNEMENT PORTE L'ENTIERE RESPONSABILITE, QUE CHACUN VA DEVOIR MAINTENANT
FAIRE SON CHOIX.

Pour sa part, le SNTRS-CGT rappelle l'appréciation qu'il a portée lors de la promulgation du statut particulier des personnels du CNRS :

La titularisation constitue un acquis précieux, surtout si l'on se souvient que le statut "Aigrain" se proposait de supprimer la garantie de l'emploi (abrogation de l'article 46 et mobilité forcée).

L'action des personnels impulsée par le SNTRS-CGT tout au long des négociations, avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN, a permis la prise en compte d'une partie de leurs propositions, en particulier :

- la reconnaissance des métiers de la Recherche dans leur diversité et leur complémentarité.
- des élargissements de carrières, malheureusement trop souvent limités par les barrages de classes.
- l'institution d'une évaluation périodique des ITA (type "suivi de carrière").

Sans sous-estimer la portée de ces avancées, elles ne suffisent pas en elles-mêmes à définir un cadre statutaire répondant, à la fois, aux revendications des personnels et aux nécessités d'une dynamique nouvelle de la recherche.

Les personnels scientifiques et techniques étaient en droit d'attendre un statut réellement novateur qui mette un terme aux injustices nées des blocages de carrières, et de l'existence de corps distincts d'ITA et de Chercheurs. Ce n'est pas le cas. (...)

Il s'agit d'un statut en deça des aspirations exprimées lors du Colloque National de la Recherche, ses avancées, marquées par la politique d'austérité, sont limitées..."

Depuis 1952, c'est l'action qui a permis de faire évoluer le statut de contractuel. C'est la seule voie susceptible de produire de nouvelles évolutions pour un statut de titulaire mieux adapté aux besoins de la Recherche et à la spécificité de ses métiers.

La mise en oeuvre du Plan triennal qui vient d'être adopté par le Parlement risque par ailleurs d'aggraver sérieusement les difficultés résultant de la politique gouvernementale en matière de Recherche.

Pour le SNTRS-CGT, il ne peut être question d'en rester là. Une nouvelle étape commence : celle de la lutte pour faire progresser tout ce qui n'a pas été pris en compte par le Gouvernement.

Le S.N.T.R.S.-C.G.T. appelle les personnels à poursuivre l'action, à renforcer le syndicat et à s'organiser pour :

- Combattre toute mise en cause des primes et obtenir la fin des discriminations pour les Administratifs.
- Les transformations d'emplois nécessaires aux reclassements.
- L'intégration de tous les 2B/2D dans le corps des Assistants-Ingénieurs.
- La titularisation des mi-temps.
- obtenir les moyens humains et matériels dont les labos et services ont besoin.

PARIS, le 1er Juillet 1985.

PÉTITION

EN FAVEUR

DE RECHERCHES

POUR LA PAIX

ET LE

DESARMEMENT.

Ci-joint une pétition dont le but est de créer les conditions pour que des recherches sur les problèmes touchant à la PAIX, au contrôle des armements et au désarmement, puissent être menées au CNRS et à l'INSERM.

Elle émane d'un noyau de scientifiques (dont des syndiqués du SNCS et du SNTRS) qui militent pour la paix et le désarmement.

A la suite de l'inquiétante relance de la course aux armements, et alors que les USA sollicitent les gouvernements et les laboratoires européens de collaborer à l'I.D.S. (Initiative de Défense Stratégique), il est important que cette pétition circule largement dans la Communauté Scientifique.

Dès que le nombre de signatures sera suffisant, une délégation constituée de représentants des signataires présentera cette pétition au gouvernement (Ministre de la Recherche et Premier Ministre).

CONTACTEZ LES SECTIONS LOCALES DU SNCS-FEN POUR ORGANISER LA COLLECTE DES SIGNATURES. ENVOYEZ-LES, AU FUR ET A MESURE, AU SIEGE DU SNTRS-CGT 57, Av. d'Italie 75 013 PARIS.



POUR LA RECHERCHE DE LA PAIX

Jun 1985

Les menaces d'une accélération démesurée de la course aux armements, en particulier dans l'espace, à la suite de l'IDS (initiative de Défense Stratégique) lancée par les U.S.A. accroissent le risque d'une guerre apocalyptique qui pèse sur l'humanité.

C'est un nouveau défi à relever pour tous les partisans de la paix et du désarmement, et en particulier pour les travailleurs scientifiques directement concernés et impliqués par ces projets.

Les luttes pour la Paix ont déjà obtenu des effets : la reprise des négociations de Genève entre les USA et l'URSS ; le refus du gouvernement hollandais de laisser s'implanter des fusées Pershing sur son territoire ; le moratoire décidé par l'URSS au déploiement des euromissiles ; l'engagement des USA de continuer provisoirement à respecter le traité SALT 2, etc...

Par rapport aux risques courus, c'est encore très insuffisant : cette accélération de la course aux armements notamment nucléaires et spatiaux, est insupportable, non seulement à cause des immenses dangers qu'elle entraîne, mais encore parce qu'elle stérilise d'immenses ressources et contribue ainsi dès aujourd'hui à la misère, la famine, le sous-développement et la mort pour des millions d'hommes, de femmes, d'enfants.

La recherche scientifique et le développement technique peuvent et doivent être stimulés par d'autres objectifs que militaires ou de stratégies d'escalade. Le surarmement ne résoudra jamais l'équation savoir, savoir-faire et besoins de mieux vivre de l'homme. Avoir de l'ambition pour l'avenir de l'humanité appelle de nouveaux objectifs de coopération internationale.

Il est grand temps de procéder par des négociations multilatérales à des réductions d'armes réciproques et contrôlées, et d'empêcher le déploiement d'armes spatiales. Nous estimons que la France devrait être plus active pour prendre des initiatives constructives dans ce domaine.

Dans l'immédiat, nous appelons les scientifiques à prendre des initiatives partout où ils pourront s'exprimer en faveur des objectifs ci-dessous pour obtenir du gouvernement qu'il se décide à :

- être présent et actif partout où l'on négocie pour empêcher la militarisation de l'espace, obtenir le gel des armements nucléaires exigé par des milliers de scientifiques du monde entier, et s'engager dans un processus de désarmement.
- présenter des propositions constructives à cet effet dans les conférences internationales (ONU, CSCE...) et mener un effort diplomatique suivi pour les faire aboutir.
- engager en France, particulièrement au CNRS et à l'INSERM, des programmes de recherche sur les questions liées à la Paix et au désarmement (prévention des conflits, techniques de contrôle des armements, etc....) comme cela existe dans d'autres pays (Suède, RFA, Grande-Bretagne...) et développer des études sur la reconversion de l'industrie d'armement.
- développer la coopération scientifique et technique à buts pacifiques avec tous les pays.
- permettre un réel débat pluraliste sur les questions de défense et de désarmement, notamment à la télévision.

NOM - Prénom	Fonction	Lieu de travail	Signature

communiqué

A PROPOS DES ELECTIONS C.N.A.S.

Les élections pour le renouvellement du Comité National d'Action Sociale du CAES se sont déroulées pour la première fois dans le cadre d'un collège unique (chercheurs et ITA).

Les résultats font apparaître :

- Une faible participation, 51,3 %, inférieure de 1 % aux mêmes élections en 82 avec 945 votants en plus et inférieure de 14,5 % à celles au Conseil d'Administration de 83. Ce qui semble indiquer un désintérêt croissant des personnels vis-à-vis d'une action sociale pas assez proche de leurs préoccupations.

- Une stabilité de la force intercatégorielle SNTRS-CGT, SNPCEN-FEN et SNCS-FEN avec 267 voix de plus et -0,4 % qui la confirment comme première force syndicale au CNRS, et avec 14 élus, comme le groupe le plus important du CNAS du CAES.

- Une perte de 309 voix et 5,1 % du SGEN-CFDT, et de 23 voix et 1,7 % pour le SNIRS-CGC. Il faut sans doute y voir un désaveu par les personnels de la gestion actuelle du CAES.

- Quant à FO qui ne présentait pas de liste dans le collège chercheurs aux élections du CNAS en 82, il est difficile de comparer les deux résultats qui, dans l'absolu, montrent une progression de 501 voix et de 3,2 %.

- Le SNPTES-FEN, avec 3,9 % pour la sixième fois consécutive depuis son implantation en 1978, ne parvient pas à atteindre le seuil des 5 % qui confère la représentativité syndicale au CNRS. Ce qui devrait inciter la direction de la FEN à renoncer au maintien du SNPTES qui ne sert qu'à affaiblir la liste d'union dans laquelle sont pourtant présents deux syndicats représentatifs de la FEN.

VERS UNE GESTION PLURALISTE

En plaçant la liste d'union SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-FEN en tête de l'élection au CNAS du CAES, les personnels ont exprimé leur volonté que l'action sociale soit gérée, sans esprit partisan, dans l'intérêt de tous.

C'est dans cet esprit qu'ils ont rencontré, le 20 Juin, l'ensemble des syndicats du CNRS pour analyser les résultats et leur implication pour la gestion du CAES et sa future direction.

De ce premier échange de vue, il ressort un accord pour que la nouvelle direction au CAES soit à l'image du scrutin et que sa présidence en soit assurée par la "plate-forme SNTRS-SNCS-SNPCEN".

"La plate-forme" a réaffirmé à cette occasion sa volonté d'aller vers une gestion pluraliste qui pourrait se réaliser sur la base d'un accord qui devrait porter sur les points suivants :

- une politique d'assainissement et de redressement financier,
- un retour à l'équilibre entre les investissements et le fonctionnement du CAES,
- une démocratisation des activités fondée sur les règles de transparence et de décentralisation,
- une administration du CAES sans avantages particuliers et au service exclusif des personnels,
- une politique de coopération active avec tous les organismes de tourisme et sociaux sans exclusive et sur la base de l'intérêt mutuel.

Cette première discussion a fait apparaître de réelles possibilités d'œuvrer dans cette direction. Dans cet esprit, l'ensemble des organisations ont convenu de mettre en place des groupes de travail sur chacun des points pour aboutir à proposer au CNAS du début septembre, à la fois une nouvelle direction et les grandes lignes d'une saine gestion du CAES.

RENFORÇONS L'ACTIVITÉ INTERCATÉGORIELLE.

A l'occasion de ces élections, le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN apparaissent bien comme une grande force intercatégorielle. Cependant, pour s'opposer avec le maximum de succès aux menaces qui pèsent sur le CNRS et faire aboutir les revendications des personnels, cette force doit encore progresser.

Ils entendent œuvrer pour le renforcement de leur concertation en repoussant sans concession toutes les tentatives de division d'où qu'elles viennent et dans le strict respect de l'indépendance syndicale.

Ils appellent, chacun dans leur collège, les personnels à venir renforcer le SNCS, le SNTRS et le SNPCEN.

PARIS, le 21 Juin 1985

Contacts intersyndicaux ...

Suite aux élections du CNAS du CAES, les syndicats de la plateforme intercatégorielle, SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-FEN, ont rencontré le SGEN)CFDT, le SNIRS-CGC et le SNPREES-FO pour examiner les possibilités d'une gestion pluraliste du CAES, sur la base d'un accord déve-

loppé dans notre déclaration.

Nous avons eu deux réunions qui montrent une réelle volonté d'aboutir à un accord pour une gestion pluraliste. D'autres réunions vont avoir lieu en Juillet-Août et début Septembre pour examiner les positions de chacun et leurs convergences.

Compte-rendu du ⁻⁵⁻ C.T.P.C. du 1/7/1985.

ORDRE DU JOUR :

- 1-- "Projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des ITA".
- 2-- "Projet d'arrêté fixant les modalités des élections et l'organisation des Commissions Administratives Paritaires".
- 3-- "Projet de décision créant le service des pensions au CNRS".
- 4-- "Projet de modifications de l'arrêté du 23/12/82 (organisation des élections au Conseil d'Administration)".
- 5-- "Projet de décret fixant les modalités de titularisation des "Chargés de Mission"."
- 6-- "Projet de Contrat-type pour le recrutement de personnels contractuels".
- 7-- Questions diverses.

LES DIVERS TEXTES SERONT PUBLIES DANS SNTRS-INFO (les demander à votre Secrétaire de Section).

POINT 1

MODALITES D'ORGANISATION DES CONCOURS

Concernant ce texte, (qui a fait l'objet d'une présentation dans le dernier BRS) il a subi quelques modifications, des précisions ont été apportées par la direction, lors du CTPC :

- Commission d'équivalence : elle sera précédée d'une consultation des organisations syndicales, comme c'était le cas pour la "Commission des diplômés".

- Tableau des titres et diplômes requis (par BAP) pour accéder à un concours :

Un risque existe que des candidats de "disciplines frontalières" (inter-métiers ou inter-BAP) soient écartés d'un concours.

Sur cette question, la direction a indiqué que l'on pouvait faire intervenir la "Commission d'équivalence" afin d'éviter ce risque. La commission se réunit obligatoirement avant l'ouverture du concours.

- Affectation des postes ouverts aux Concours :

Le projet d'arrêté dit : "L'arrêté d'ouverture peut indiquer les affectations prévues des postes ouverts au recrutement".

La direction du CNRS ne veut utiliser cette possibilité de façon systématique que pour les concours externes.

- Concours externes administratifs :

La direction a accepté de rajouter, pour les corps de Secrétaire d'Administration, lors de l'admission : "... et le cas échéant une épreuve pratique".

- Concours internes :

Pour ce qui concerne les candidats issus des corps de catégorie C Fonction Publique (Adjoint Technique, Agent Technique, Adjoint Administratif, Agent d'Administration), la direction accepte de rajouter que ces candidats aient communication du dossier établi par leur responsable d'unité et puissent porter leurs commentaires auprès du jury avant l'ouverture du concours.

- Dossier :

La direction a indiqué qu'elle réunirait les organisations syndicales afin de débattre du contenu de ce dossier.

Le texte modifié a été adopté par :

- 15 voix pour : Administration, CGT, SNPCEN, SNCS, FO
- 3 voix contre : CFTD *
- 2 abstentions : SNIRS.

* (Raison principale avancée par la CFTD : elle n'accepte que les concours puissent se passer poste par poste, et demande une organisation de concours par session).

POINT 2

ELECTIONS AUX C.A.P.

Le texte proposé est la stricte application des règles de la Fonction Publique. Le tableau ci-joint indique le nombre des représentants élus et de ceux de l'administration pour chaque corps et grade.

Les listes de candidats sont établies par corps. Sur la liste, pour chaque grade, (classe) les candidats doivent être issus de ce grade.

Les électeurs du corps votent pour élire les représentants de tous les grades du corps.

Le panachage entre listes est possible.

Ce texte a été voté par :

- 16 voix pour Administration, CGT, SNCS, SNIRS, FO
- 4 voix contre CFTD, SNPCEN.

(Pas d'explication précise du vote contre).

POINT 3

LA CREATION DU SERVICE DES PENSIONS AU CNRS

a été adoptée à l'unanimité.

POINT 4

MODIFICATION DE L'ARRETE DU 23/12/82 ORGANISANT LES

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette modification est faite pour 3 raisons :

- 1. Tenir compte de la titularisation
- 2. Améliorer les procédures de vote.
- 3. Prévoir les conditions de remplacement d'un élu en cas de démission ou de décès. Remplacement par la personne non élue de la même liste et du même collègue que le membre à remplacer. Si cela n'est pas possible le remplacement se fait par voie d'élections.

Ce texte a été adopté à l'unanimité.

POINT 5

TITULARISATION DES "CHARGES DE MISSION"

Il s'agit de modalités de titularisation pour les Chargés de Mission, les Chefs et Sous-Chefs de Service de l'IN2 P3, les Secrétaires rédacteurs, les Sous-Directeurs, les Directeurs et Sous-Directeurs de laboratoires.

Ces personnels bénéficiaient de grilles de salaires différentes de celles des agents CNRS (statut de 59).

Le projet propose de les intégrer dans le corps de titulaires (de Ingénieur de Recherche à Secrétaire d'Administration).

Contrairement à ce qui avait été adopté pour les autres agents du CNRS, ce projet ne garantit pas le maintien de leur perspective de carrière actuelle.

Certains risquant de perdre dans l'opération 76 points d'indice pour leur fin de carrière actuelle, d'autres par le barrage de classe risquant le blocage de leur carrière.

Nous avons proposé que dans le décret figure, pour certains (CM 3), la mise en place d'échelons provisoires. (Comme pour l'intégration des 3B en Technicien et 3D en Secrétaire d'Administration de la Recherche). Pour d'autres, qui risquaient le barrage de classe, nous avons proposé la levée de ce barrage (comme pour l'intégration des 1D en Attachés d'Administration).

Le projet amendé par ces propositions a été adopté à l'unanimité.

.../...

RETRAITES

PENSION SECURITE SOCIALE

COEFFICIENTS DE REVALORISATION DES SALAIRES (calcul du Salaire Annuel Moyen au 1/1/1985.)

Année	Salaire plafond soumis à cotisation	Coefficient de revalorisation	Salaire annuel revalorisé
1948	224.000	57,221	128.175,04
1949	258.000	48,362	124.773,96
1950	264.000	42,444	112.052,16
1951	345.000	30,117	103.903,45
1952	444.000	25,128	111.568,32
1953	456.000	24,779	112.992,24
1954	456.000	23,231	105.933,36
1955	474.000	21,268	100.810,32
1956	528.000	19,055	100.610,40
1957	528.000	17,709	93.503,52
1958	600.000	15,575	93.450,00
1959	660.000	14,097	93.040,20
1960	6.840	13,133	89.829,72
1961	8.100	11,360	92.178,00
1962	9.600	9,795	94.032,00
1963	10.440	8,772	91.579,68
1964	11.400	7,907	90.139,80
1965	12.240	7,394	90.502,56
1966	12.950	6,987	90.551,52
1967	13.680	6,617	90.520,56
1968	14.400	6,097	87.796,80
1969	16.320	5,297	86.447,04
1970	18.000	4,807	86.526,00
1971	19.800	4,312	85.377,60
1972	21.960	3,887	85.358,52
1973	24.480	3,587	87.809,76
1974	27.840	3,165	88.113,60
1975	33.000	2,668	88.044,00
1976	37.920	2,270	86.078,40
1977	43.320	1,952	84.820,56
1978	48.000	1,762	84.576,00
1979	53.640	1,606	86.145,84
1980	60.120	1,418	85.250,16
1981	68.760	1,250	85.950,00
1982	82.020	1,119	91.780,38
1983	91.680	1,057	96.905,76
1984	99.600	1,034	102.986,40
1985	52 380	1,000	52 380
	+ 54 360		+ 54 360

Ce tableau remplace le tableau B de la page 10 du BRS n° 236 (SPECIAL STATUT).

PRIME D'INSTALLATION

Les agents qui y ont droit (voir BRS n° 237) doivent en faire la demande auprès de leur administration déléguée dès la réception de leur décision de titularisation.

passé de 1.602 F à 1.642 F. Cette modification entraîne l'augmentation de plusieurs prestations

Allocations familiales :

2 enfants	525,45 F
3 enfants	1.182,30 F
4 enfants	1.847,30 F
etc...	

Allocation de parent isolé :

Femme seule enceinte	2.463 F
Femme seule 1 enfant	3.284,10 F
Par enfant en plus	821,00 F

Allocation de soutien familial :

Orphelin de père et de mère	492,60 F
Orphelin de père ou de mère	369,45 F

Allocation d'éducation spéciale :

Allocation de base	525,45 F
Complément 1 ^{re} catégorie	1.182,30
Complément 2 ^e catégorie	394,10

Complément familial :

(par famille)	684
Allocation au jeune enfant	755

POINT 6

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS

Le statut de la Fonction Publique (art. 4 et 6) prévoit que des emplois de contractuels peuvent être créés :

- Art. 4 : "lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer ces fonctions, lorsqu'il s'agit de fonctions nouvellement prises en charge par l'Administration ou nécessitant des connaissances techniques hautement spécialisées".

"Les agents sont recrutés dans ces emplois par contrats d'une durée maximale de 3 ans renouvelables une fois".

- Art. 6 : "Pour des fonctions correspondant à un besoin permanent et impliquant un service à temps incomplet..."

"Pour des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel, lorsqu'elles ne peuvent être assurées par des fonctionnaires titulaires".

Un décret d'application doit paraître pour ces 2 articles. Cela n'aurait pas lieu dans l'immédiat.

La direction du CNRS, dans l'attente du décret, propose un contrat d'engagement type pour permettre en particulier les remplacements temporaires et les recrutements hors cadre CNRS.

Elle a accepté qu'un point soit fait en CTP en fin d'année sur ces recrutements, cela dans l'attente du décret.

Le projet de contrat type a été adopté réserve des indications ci-dessus.

- 16 voix pour Administration, CGT, SNPCEN, FO, SNIRS

- 3 Abstentions CFTD .

QUESTIONS DIVERSES

Les réponses ont été apportées à un certain nombre de questions (SNIRS-CGT - SNPCEN).

- **TITULARISATION DES CPN (Contractuels de Physique Nucléaire).**

Le projet de décret est quasiment prêt. Le CTPC en serait saisi soit fin juillet, soit début septembre.

- **DEMANDE DE TRANSFORMATION D'EMPLOIS 1986 AU TITRE DE L'ARTICLE 66 DU DECRET PARTICULIER (poursuite des 438 transformations 1985).**

La direction a bien fait des demandes de transformation mais ne veut pas dire combien : c'est actuellement à l'arbitrage au budget.

- **T.U.C.**

Leur nombre ? Les conditions dans lesquelles ils sont employés ?

La direction est capable rapidement de nous dire combien il y a de T.U.C. au CNRS, mais pour ce qui concerne les conditions d'emploi, cela demandera une étude plus longue.

A ce sujet nous demandons aux sections, sans attendre l'étude du CNRS, de faire le point dans les labos sur cette question (nombre et conditions d'emploi) afin de préparer l'intervention du syndicat à la rentrée.

- **CONSTITUTION INITIALE DU CORPS DES ASSISTANTS-INGENIEURS.**

La direction pense que cela pourra se faire au mois de novembre 1985.

- **BILAN FORMATION PERMANENTE ?**

Celui pour 1984 est prêt, il va être adressé rapidement aux organisations syndicales et diffusé dans le CNRS.

● MONTANTS MENSUELS DES PRESTATIONS

FAMILIALES

Le montant de la base mensuelle de calcul des allocations familiales est relevé de 2,5 % au 1^{er} juillet 1985 et

Mi-temps. Réunion du 11 juillet au MRT.

Mme TOUCHON a reçu les organisations syndicales des E.P.S.T. et les collectifs 1/2 temps du CNRS et de l'INRA.

Elle a confirmé l'engagement du Ministre :

- Faire en sorte que les 1/2 temps soient titulaires,
- Régler ce problème dans le cadre du plan triennal.

Elle a indiqué que 2 problèmes se posent :

- L'un juridique
- L'autre concernant le besoin en postes.

I. L'ASPECT JURIDIQUE

Le M.R.T., le Ministère des Finances, la Fonction Publique travaillent sur cette question avec esprit d'ouverture.

Cependant, ces Ministères craignent les conséquences sur d'autres administrations, ce qui rend le dossier délicat.

Elle pense qu'une solution sera trouvée en septembre, sous la forme d'un décret qui affirmerait les conditions de titularisation des mi-temps :

- le principe de la titularisation
- les mesures concernant le cas particulier des agents sur contrat à durée déterminée.

D'autre part, le MRT essaiera de faire en sorte qu'y figure également le principe de rétroactivité au 1/1/84, ainsi qu'une date butoir à laquelle tous les 1/2 temps devront être titularisés.

Pour le MRT 2 sortes de recrutés à mi-temps sont à considérer :

- Les agents recrutés en application de l'art. 38 du statut de 1959. Ils devraient tous être titularisables. (Il y en a 1164 dans les EPST).
- Les agents recrutés sur contrat à durée déterminée. Ces agents sont titularisables s'ils ont 18 mois d'ancienneté dans leur emploi à la date de publication du décret (il y en a 122 dans les EPST).

II. LES POSTES

En 1985 :

Les organismes sont tenus de garantir aux agents 1/2 temps recrutés à plein temps, leur passage à plein temps lors de leur titularisation s'ils le demandent. Au CNRS 100 personnes ont fait une demande dans ce sens.

Les postes vacants actuellement serviront en priorité à cet effet.

Ce n'est que si subsistent des postes vacants, après la titularisation, que ceux-ci pourront être utilisés pour l'intégration des 1/2 temps recrutés comme tels.

Seulement un petit nombre de titularisations de mi-temps pourront donc avoir lieu en 1985.

DANS LE CADRE DU PLAN TRIENNAL

Au total le M.R.T. disposera, par an, de 725 créations de postes de Chercheurs et Ingénieurs de Recherche et de 675 créations de postes d'Ingénieurs d'Etudes, de Personnels Techniques et Administratifs.

Sur ces créations de postes -pour le CNRS, l'INSERM, l'INRA et l'ORSTOM- le M.R.T. a proposé la création de, environ,

- 300 postes frais en 1986) Hors Chercheurs
- 340 postes frais en 1987) et Ingénieurs de
- 455 postes frais en 1988) Recherche.

Pour la titularisation des 1/2 temps, le M.R.T. propose d'utiliser pour ces 4 E.P.S.T., un peu moins de 50 % de ces créations en 1986 et 1987 et, peut-être plus de 50 % en 1988.

A ces possibilités, se rajouteront éventuellement, les postes restés vacants dans les organismes, ce qui serait de nature à accélérer le processus d'intégration.

(Les chiffres cités sont ceux des postes budgétaires, les possibilités qu'ils engendreront devraient être supérieures).

A la fin du mois de juillet ou début août, une "conférence budgétaire" aura lieu, qui déterminera les répartitions des postes créés par organisme et par niveau. Elle sera donc en mesure de nous donner des informations précises après la mi-Août.

CRITERES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'INTEGRATION

Doivent être pris en compte comme critères :

- les priorités scientifiques de l'organisme,
- l'ancienneté,
- les problèmes économiques des agents, ... entre autre.

LA COMMISSION D'INTEGRATION (Administration-Syndicats-Collectifs) PAR ORGANISME

Concernant cette question Mme TOUCHON demande à réfléchir. Elle donnera sa réponse à la rentrée.

RETROACTIVITE

Mme TOUCHON n'a pas de réponse définitive à apporter. La position du M.R.T. est : application du décret cadre, donc de la rétroactivité. Elle aura une réponse plus précise en septembre.

VALIDATION DES ANNEES à 1/2 TEMPS

C'est un problème difficile à régler, le M.R.T. défendra ce dossier. Là aussi elle renvoie le débat à la rentrée.

Aucune réponse définitive n'a été apportée par le M.R.T. en ce qui concerne la titularisation des mi-temps.

Mme TOUCHON renvoyant pratiquement le débat sur toutes les questions en suspens, au mois de septembre.

Cela nécessite que se poursuive la mobilisation. Nous appelons les sections du SMIRS-CGF à adresser des messages à tous les Ministères concernés (Budget - M.R.T. Fonction Publique) afin que les arbitrages soient rendus dans un sens positif sur toutes les questions en suspens :

- La sortie du décret
- Les moyens pour titulariser tous les mi-temps,
- La rétroactivité,
- La validation des périodes de non titulaire...

A la fin de cette réunion, le MRT a été interpellé sur 2 questions :

- le régime de prime,
- la question des horaires décalés (en Physique Nucléaire, dans les Observatoires, dans les Centres de Calculs).

PRIMES : Le M.R.T. devrait être en mesure de donner une réponse avant la fin Juillet, une réunion aurait lieu à cette période.

HORAIRES DECALES : Le M.R.T. est conscient de la gravité du problème et qu'une solution doit être trouvée avant septembre, mais dans l'immédiat, Mme TOUCHON n'est pas en mesure de donner d'indication sur l'état du dossier.

L

A CGT prépare son congrès pour la fin du mois de novembre prochain.

Comme toujours, et mieux encore, elle l'entreprend à travers un vaste débat dans toute la CGT sur la base d'un projet de document d'orientation adopté et présenté par la Commission exécutive confédérale.

Certainement, le débat connaîtra son plein dès le début septembre, y compris avec la publication des diverses opinions dans la presse confédérale et surtout avec la discussion au plus profond de la CGT, donc des syndicats et des entreprises.

Mais, en fait, la discussion est déjà largement engagée, dans les syndicats et à l'occasion des différents congrès qui se déroulent en cette période, eux-mêmes préparés par des débats qui se comptent déjà par milliers.

Nous ne détachons évidemment pas le débat de la lutte immédiate.

Or, redisons-le, les travailleurs subissent une avalanche dans tous les domaines, qu'il s'agisse du pouvoir d'achat, de l'emploi, du recul de l'industrie, des services publics et de toutes les activités utiles, des garanties sociales, des sécurités élémentaires des travailleurs et des libertés systématiquement attaquées.

Et c'est maintenant que tout cela se passe. C'est donc maintenant que les répliques doivent se produire, avec toute la force nécessaire.

A cet égard, les luttes revendicatives de toute nature vont connaître un développement marquant en ce mois de juin, tant dans de nombreuses entreprises que par les actions coordonnées, départementales et nationales, déjà annoncées.

Plus les actions syndicales de masse seront nombreuses, vigoureuses, plus

elles auront, par la volonté des travailleurs, un caractère unitaire d'une manière ou d'une autre et mieux cela vaudra.

Lorsqu'ils envisagent les espoirs qu'ils ont nourris, les aspirations qui restent leurs et qu'ils constatent ce qui se produit les travailleurs, comme les militants, s'interrogent légitimement.

La CGT se détermine et agit à partir de ses objectifs, des intérêts des travailleurs et des actes de chacune des forces qui interviennent dans la vie du pays.

A son précédent congrès, en juin 1982, elle avait confirmé ce qui, à son sens, est décisif : la nature des choix fondamentaux; objectifs, moyens et fermeté. Qui paye et pour quoi faire ?

Face aux exigences du patronat, des tenants du capital et de la réaction, on ne peut sortir de la crise, faire reculer le chômage et avancer le progrès social qu'en orientant résolument le pays dans la voie du développement industriel et des activités utiles créant l'emploi et répondant aux besoins. On ne peut le faire qu'en prenant les fonds là où ils sont au lieu de faire payer la crise au monde du travail.

Les responsables du pouvoir ont fait d'autres choix.

Ce qui se passe actuellement est le résultat des choix faits, il n'y a pas de mystère. Les événements ne nous donnent pas tort.

Nous n'en avons que plus de motifs à défendre notre position syndicale et les orientations pour lesquelles nous luttons.

Car les choix permettant une issue positive sont toujours possibles; ils dépendent en fin de compte de la volonté et de l'action des travailleurs.

Or cette action est loin d'avoir eu l'ampleur dont ils sont en réalité capables : le monde du travail n'a pas encore pesé de

tout son poids réel et l'action syndicale de masse est un élément essentiel de la démocratie.

Agir sans délai et avec persévérance. Favoriser l'indispensable prise de conscience plus générale, sur notre terrain d'organisation syndicale.

Définir à partir de l'expérience acquise, et pour toute la période qui vient, nos solutions et propositions, le sens de notre action syndicale.

Mieux savoir la réalité du monde du travail d'aujourd'hui pour bien y adapter notre action et notre manière d'être le syndicat de lutte qui correspond à toutes les réalités.

Examiner sans complexe et sans complaisance notre activité à tous les niveaux, pour améliorer et même changer tout ce qui doit l'être pour être mieux à même de répondre aux besoins et créer les conditions de l'intervention plus massive, énergique et efficace des travailleurs.

Il y a là matière à réflexion, à débat, à initiative.

Faisons tout cela en ayant à l'esprit l'essentiel.

Nous avons, lors de notre précédent congrès, voici trois ans, et même avant déjà, défini nos positions syndicales, notre démarche, nos solutions, nos objectifs.

Nous avons mis en évidence ce qui est indispensable et fondamental pour répondre aux intérêts et aux aspirations des travailleurs, pour changer vraiment le cours des choses.

Maintenant que les événements ont prouvé et prouvent que nous avons vu juste, que nous avons dit vrai, que nous avons tenu le langage de la franchise à tous les travailleurs.

Maintenant que nos actes ont confirmé que nous savons vraiment être, à tous

égards, le syndicat indépendant, revendicatif, toujours exigeant, capable de proposer, de faire preuve d'initiative et faisant, en toute circonstance, appel à la responsabilité personnelle et collective de tous les travailleurs, à leur mobilisation et à leur action.

Urgence de l'action et ampleur du débat

Eh bien, maintenant, alors que tant de travailleurs de toutes catégories éprouvent amertume et mécontentement, s'interrogent parfois avec désarroi sur leur situation, soyons capables, sur le terrain de l'action syndicale qui est vaste, de les rassembler dans l'action énergique indispensable, quelles qu'aient pu être et quelles que soient encore les différences ou les nuances, car là est bien leur sauvegarde de leurs espoirs et de leurs aspirations. Soyons capables aussi de les organiser en plus grand nombre dans nos syndicats CGT.

Au plan syndical, nous sommes le recours. Nous l'avons prouvé et nous pouvons être mieux compris aujourd'hui parce que la vie a parlé.

Soyons donc les organisateurs convaincants, inlassables, entreprenants et dynamiques, de l'action indispensable.

**Henri KRASUCKI,
secrétaire général
de la CGT**

42^{eme} CONGRES DE LA CGT

Montreuil, 24, 29 novembre 1985

Seul « LE PEUPLE » va publier l'ensemble des documents préparatoires :

- Projet de document d'orientation, n° 1192-1193, du 25 avril.
- Rapport d'activité – Bilan financier, n° 1196-1197 du 27 juin.
- Projet de programme d'action, n° 1199-1200 du 11 juillet.

La tribune de discussion s'ouvrira dans « LE PEUPLE » n° 1197 du 29 août jusqu'au 14 novembre, et en décembre, paraîtra le compte-rendu des travaux du Congrès.

Pour recevoir ces numéros spéciaux, pour être au fait de la préparation du congrès :

- UN BON MOYEN : L'ABONNEMENT -

et une solution avantageuse, puisque l'abonnement permet de recevoir, sans supplément de prix tous les numéros spéciaux 42^{eme} Congrès.

Abonnez-vous vite ! où si vous l'êtes déjà, faites abonner d'autres militants, des syndiqués...

Profitez de l'offre exceptionnelle :

« Abonnement Congrès » : 170 F au lieu de 180 F.

Pour mieux vous défendre :
(en donze versements...)

*Optez pour le Prélèvement
Automatique de vos cotisations !*

*En réglant régulièrement votre cotisation syndicale
vous facilitez le travail des collecteurs et trésoriers
et vous donnez au Syndicat les moyens dont
il a besoin pour développer son activité.*

*Adressez-vous à VOTRE COLLECTEUR ou TRÉSORIER,
il se fera un plaisir de vous donner
tous les renseignements nécessaires.*

Info Retraites (et autres...)

VOUS TROUVEREZ CI-APRES LES INFORMATIONS DONNEES PAR LE CNRS EN CE QUI CONCERNE : LES RETRAITES ; LA VALIDATION ; LA REGULARISATION DES COTISATIONS SOCIALES.

Un bureau des pensions va être mis en place par le CNRS au cours de l'été. Ce bureau sera dirigé par :

MM Kerber (réglementation)
Carrasco (validation, liquidation)

Il sera implanté rue du Maroc à Paris et comprendra à terme environ 20 personnes il disposera également d'un réseau de personnes dans les A.D. chargées d'informer les personnels.

VALIDATION

La procédure

Dès réception de la décision de titularisation tout agent pourra demander la validation de ses services de non-titulaire de la Fonction Publique.

Le Bureau des pensions, au vu du dossier présenté, vérifie auprès des organismes et ministères concernés la recevabilité de la demande. Les premiers dossiers pris en compte seront ceux des agents proches de la retraite (entre 59 et 64 ans) Chaque ministère établit pour ce qui le concerne, un "état authentique des services". A ce moment le Bureau des pensions sera en état de faire à l'agent une proposition chiffrée de la validation. L'agent aura trois mois pour accepter ou refuser la proposition. S'il accepte, le CNRS demande l'annulation des cotisations auprès de la Sécurité sociale et de l'IRCANTEC. Ce n'est qu'à ce moment que le remboursement commence (3% du traitement de base en activité, 20% de la pension à la retraite). Pour les agents proches de la retraite, dans le cas où le dossier de validation ne serait pas "bouclé" avant leur départ, le CNRS pense appliquer la procédure "avance sur pension" mais uniquement pour les années dont la validation est certaine.

Années validables

Le CNRS est déjà intervenu auprès du Ministère de l'Economie pour faire reconnaître certains services comme validables (contrats, vacations, ...). La direction n'a pas donné plus de précisions à ce sujet. Pour les contrats DRET et DGRST, le CNRS dit que ce n'est pas son affaire mais celle, respectivement, du Ministère des Armées et du Ministère de la Recherche.

TITULARISATION

Les premières titularisations seront prononcées au 1^{er} Juillet (pour ceux qui ont déjà répondu). Les autres interviendront au plus tard en Septembre.

Rappel financier

Il sera fait, pour ceux qui sont concernés, sur la paye de Décembre 85.

Prime d'installation

Elle sera payée en Décembre (pour ceux qui y ont droit voir BRS 237 p.6).

REGULARISATION DES COTISATIONS SOCIALES

Sécurité sociale

Le CNRS considère que les agents du CNRS sont couverts socialement par le régime général jusqu'à leur titularisation et qu'il n'y a donc pas lieu de régulariser les cotisations maladie.

Retraite

C'est seulement sur les cotisations retraite que se fera la régularisation. Cette régularisation se fera de la façon suivante : le trop perçu sera reversé en Décembre. Sinon un rappel de cotisation sera pris sur le rappel financier lié à l'intégration ; si celui-ci ne suffit pas, il se fera à raison de 5 % du traitement de base - cotisations retraite de titulaire.

"Services actifs"

(15 ans donnent droit à un départ en retraite à 55 ans). La direction du CNRS a relancé le MRT qui est chargé du dossier.

Une prochaine réunion devrait avoir lieu sur :

- les problèmes de couverture sociale pour ce qui concerne les départements de l'Est de la France,
- la question de la titularisation des anciens ouvriers d'Etat.

RENTREE DES
COTISATIONS...

1984
A solder pour
l'ont pas encore fait.
1985
Les vacances sont là !
Régler les cotisations, au
minimum du 1^{er} semestre
...